

L'hon. M. BÉRIQUE: Monsieur le président, je désire faire une autre suggestion: il faudrait demander aux avocats qui assisteront le Comité d'agir comme procureur général.

Le PRÉSIDENT: C'est mon avis, certainement; en réalité, ils représentent le Sénat.

L'hon. M. CHAPAI: Et ils représentent le public.

Le PRÉSIDENT: Et ils représentent le public; il me semble que ce serait tout à fait juste. Je crois qu'ils sont prêts à adopter cette attitude.

M. MANN: C'est exact.

Le PRÉSIDENT: Nous ne sommes pas réunis pour poursuivre qui que ce soit, mais pour entendre toutes les dépositions. Dans ce cas, messieurs, êtes-vous prêts à procéder ce matin?

M. MANN: Nous sommes prêts, monsieur le président.

Le PRÉSIDENT: Alors nous nous en remettons à vous; quelle est votre intention?

Le très hon. M. GRAHAM: Avant que vous ne procédiez, me sera-t-il permis de poser une question? Le cas se présentera plus tard. Vu qu'il faudra assigner des témoins, ce comité n'aura-t-il pas voix au chapitre quant aux témoins à assigner? Ou bien les avocats auront-ils toute liberté pour assigner des témoins et pour aborder à leur gré tous aspects de l'enquête, sans consulter le Comité? Ma question n'est pas futile, car je possède à cet égard certains renseignements qui, selon toute apparence, élargiraient considérablement le champ de l'enquête. Je ne pense pas que nous ayons le droit d'aller au delà de nos attributions.

Le PRÉSIDENT: Nous ne pouvons certes pas laisser les avocats assigner à leur gré et discrétion tous les témoins.

L'hon. M. BÉRIQUE: Nous devons être consultés.

Le PRÉSIDENT: Je dis que toutes les assignations de témoins devront être signées par moi. Je tâcherai de sauvegarder l'intérêt public.

M. ROBERTSON: Je comparais pour le sénateur Haydon, qui a été dans l'impossibilité d'être ici ce matin. C'était son vif désir d'être présent, mais son médecin s'y est opposé. J'ai vu le médecin hier. Je suppose que le Comité désire connaître son avis sur la possibilité pour le sénateur Haydon de rendre témoignage ou de comparaître devant le Comité, et le médecin a eu la bienveillance de me remettre un certificat où son avis est exprimé.

Le PRÉSIDENT: Nous ne sommes pas pressés à cet égard. Je préférerais d'abord savoir quelle est l'intention de ces messieurs. Nous prendrons toutes les précautions voulues pour sauvegarder le sénateur Haydon.

M. ROBERTSON: Je tiens à faire savoir au Comité que la maladie empêche le sénateur Haydon de comparaître ici, et le médecin du sénateur m'a communiqué certains renseignements que je pourrai fournir au Comité, si le Comité veut prendre une décision sur ce point.

Le PRÉSIDENT: Ces renseignements serviront plus tard.

M. MANN: A mon avis, M. Robertson est fondé à dire pour qui il comparait, et il serait régulier, ce me semble, que vous demandiez aux autres messieurs qui ils représentent.

Le PRÉSIDENT: Nous savons à quoi nous en tenir au sujet de M. Robertson.

L'hon. M. CANNON: Je pourrais dire qu'à la dernière réunion j'ai comparu pour le sénateur McDougald. Je puis ajouter que j'ai le plaisir d'avoir le concours de deux savants amis—M. Cook et M. O'Donnell, de Montréal.

Le PRÉSIDENT: Y a-t-il d'autres avocats?

M. VIEN: Monsieur le président, on a d'abord cru qu'il n'était pas nécessaire pour le sénateur Raymond de se faire représenter par avocat devant votre hono-